



Coll. M. de Fagny, D.R.

IV - PAUL-EUGÈNE MÉTADIER

(12 SEPTEMBRE 1872 - 17 OCTOBRE 1956)

MAIRE DU 9 JUIN 1923 AU JANVIER 1931

DANS LA MÉMOIRE DES ROYANNAIS, LE nom de Métadier reste associé à deux événements : il finançait le feu d'artifice du 15 août et il était ce-lui qui avait réussi à faire adopter la dénomination « Charente-Maritime » à la place de « Charente-Inférieure ». Ce qui apparaît bien réducteur en face de la réalité qui suit...

Après le décès si soudain du maire, Charles Torchut, le 18 avril 1923, il faut rapidement procéder à des élections partielles. Paul Métadier se porte candidat avec le soutien enthousiaste du journal *Royan* de Victor et Pierre Billaud et, suivant la trace de son prédécesseur, il se présente à la tête d'une liste d'union républicaine. En face, son principal adversaire, Daniel Hedde, l'opposant acharné de Charles Torchut, conduit une liste conservatrice. Durant sa campagne, Métadier s'exprime ainsi : « *J'estime que Royan en sa qualité de station balnéaire doit être considérée comme une grande entreprise commerciale ; j'estime que le conseil municipal et la municipalité doivent s'efforcer, par tous les moyens, de lui assurer une clientèle toujours plus nombreuse et s'efforcer aussi de donner à cette clientèle, le maximum de bien être, le maximum de satisfaction et de plaisirs.* »¹ Il est intéressant de constater que, dans ces quelques lignes, il établit déjà les grands traits de sa future politique municipale, gérer la ville comme ses laboratoires, considérer cette station balnéaire comme un fonds de commerce à faire fructifier. Et ce ton nouveau allait être apprécié des Royannais : après les années difficiles qui ont suivi la guerre, un homme providentiel n'allait-il pas à nouveau faire rayonner la cité ?



Coll. Fouquet, D.R.

Les établissements de bain du Lido et du Mirado entourent le Casino Municipal

doit individuellement et par écrit confirmer sa démission. Du coup, certains hésitent et finalement 15 seulement se déclarent démissionnaires ; ensuite 8 autres reviennent sur leur décision. Royan retrouve donc fort heureusement son conseil municipal ! Profitant de l'absence de Métadier qui n'est pas venu, Daniel Hedde demande que, dans le procès-verbal du conseil précédent, figure sa protestation contre la proposition de porter à 10 000 francs le traitement du professeur d'Éducation Physique : « *C'est l'État qui assume les frais de l'enseignement dans les écoles. C'est un scandale parce que si les instituteurs ne remplissent pas leurs obligations en n'enseignant pas la culture physique, il appartient à leurs supérieurs hiérarchiques de les y obliger* ». Pas tendre pour les enseignants, Daniel Hedde !

Enfin le budget de 1931-1932 est voté et le conseiller Baudet déclare que la démission de Daniel Hedde de la commission des finances est « *la conclusion d'une année de dissensions créées par M. Métadier au sein du conseil...* ». M. Métadier n'a cessé de prendre à partie les uns et les autres ». Ces propos étant répercutés par *Le Phare de Royan*, journal de Métadier, on ne peut douter de leur authenticité. De son côté, le préfet conseille l'apaisement, dans sa lettre à Lehucher du 20 janvier 1932 : « *Des projets importants sont en préparation à Royan et j'estime qu'une crise municipale, à la veille de l'ouverture de la saison de Pâques et de la Pentecôte, serait préjudiciable aux intérêts de la station balnéaire* ». La situation est apaisée... momentanément.

CHAPITRE V - JULES LEHUCHER

107

PROJETS ET RÉALISATIONS

De conseil en conseil, on retrouve sans beaucoup avancer les mêmes préoccupations : toujours la question de l'emplacement du futur Hôtel des Postes, d'autant plus délicate à résoudre que l'administration des Postes a ses propres propositions. L'architecte Baraton présente en décembre 1932 trois résumés comparatifs pour trois lieux différents. Devant toutes ces lenteurs, Métadier a beau jeu de reprocher à Lehucher de ne rien faire ou de le faire mal. Rien ne trouve grâce à ses yeux, ni la publicité du Syndicat d'Initiative jugée « absurde, sans suite, sans idées, sans programme », ni les affiches « laides et banales ». En mesure de représailles, il fait supprimer la publicité pour Royan dans la *Lettre médicale* éditée par les laboratoires Métadier, tirée à 12 000 exemplaires.

N'en déplaise aux opposants, tout n'est pas négatif sous le mandat de Lehucher. La municipalité a entrepris des travaux au casino de Foncillon, que l'on hésite à appeler « Palais des Congrès » ou « Palais des Fêtes », ou encore « Palais de Foncillon ».

D'ailleurs, un pharmacien de Pontailiac, M. Castanet, fait à sa manière la publicité pour la station, dans une causerie où il observe que Royan a un golf, un tir aux Pigeons, un champ de courses, de nombreux tennis, des régates, des fêtes brillantes et il s'enthousiasme :

*Royan est un repos : le soir au clair de lune
On voit des perles d'or dans ses flots argentés
Yémen du littoral, sa brise dans la dune
Apporte au cœur déçu des rêves enchantés
Naissant dans le silence aux doux reflets de la lune*

N'est pas poète qui veut et se livrer aux difficultés de l'acrostiche se révèle parfois périlleux ! Quant au maire, il n'a sans doute pas le loisir de se laisser porter par ces rêves enchantés. Un dossier épineux l'attend...

AFFAIRE AMIOT (SUITE 2)

Toujours non réglé ce différend avec les héritiers, né de la non-observation du legs fait à la ville, il y a 30 ans, par Jules Alfred Amiot ! Trente années de chicane. Sans compter que la maison de santé inaugurée par Albert Barthe est fermée depuis deux ans.

Enfin, une solution est trouvée, semble-t-il. Le conseil du 28 février 1933 consent à payer 200 000 francs aux héritiers, en quatre annuités, ce qui per-